



LE 8 MARS 2024, manifestons toutes et tous ensemble !

En finir avec les faibles pensions des femmes...

Les inégalités tout au long de la vie professionnelle ont forcément un impact négatif sur les retraites des femmes, dans toutes les catégories de la Fonction publique territoriale, et tout particulièrement les agentes de catégorie C qui représentent 61 % des effectifs : inégalités de salaires, faibles rémunérations des métiers à dominante féminine, des carrières plus courtes que celles des hommes du fait de carrières morcelées par le temps non complet, la précarité et les interruptions d'activité en raison de l'investissement familial...

*Moi,
quand je
serai grande,
j'aurai un
salaire
d'homme !*

40 % D'ÉCART DE RETRAITE ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES

STOP !



À la retraite, la soustraction est salée pour les femmes :

- Si la moyenne du salaire des femmes en France est inférieure de 26 % à celle des hommes, la moyenne des retraites des femmes est inférieure de 40 % !
- Elles partent en retraite en moyenne plus tard que les hommes.
- Une femme sur 5 attend 67 ans, l'âge d'annulation de la décote (un homme sur 12).
- Elles subissent plus souvent la décote du fait de carrières plus courtes ou incomplètes.
- Leur pension, trop faible, est plus souvent rehaussée par un minimum de pension.
- 37 % des femmes retraitées et 15 % des hommes touchent moins de 1000 € de pension brute (909 € nets).

Cette situation continue à se dégrader du fait des contre-réformes passées, comme celle de Macron en 2023. Il est urgent d'en finir avec ces inégalités et avec les faibles pensions.

NOUS MANIFESTERONS LE 8 MARS TOUTES ET TOUS POUR :

- L'égalité des salaires et des retraites, des emplois des femmes et des hommes, et l'égalité des taux d'activité : les ressources en cotisations des régimes de retraite en seraient fortement améliorées.
- L'augmentation du minimum de pension pour une carrière complète au niveau du SMIC CGT (2 000 euros bruts).
- Le rétablissement de l'âge de départ à la retraite dès 60 ans.
- La fin de l'allongement continu de la durée des cotisations, de plus en plus inaccessible, particulièrement pour les femmes, et revenir à une durée réalisable. Le progrès est de permettre à chacun-e de réduire son temps de travail à 32 h/semaine.
- La suppression de la décote qui est une double pénalisation de la pension.
- La garantie d'un taux de remplacement (pension par rapport au salaire) de 75 % du salaire.
- Une pension de réversion égale à 75 % pour tous les régimes, sans condition d'âge ou de revenus.
- La reconnaissance de la pénibilité des métiers à prédominance féminine.
- L'indexation des salaires et des pensions sur les prix.
- Le renforcement des droits familiaux.
- L'accès aux services publics sur tout le territoire.
- Lutter contre les stéréotypes sexués à tous les niveaux.
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles et même pour les plus âgées car les violences ne s'arrêtent pas avec l'âge.



BULLETIN D'ADHÉSION

à l'Union fédérale des retraité-es CGT des Services publics



Nom Prénom.....

Adresse postale.....

Code postal Ville.....

Adresse mail : @.....

N° de téléphone

Branche professionnelle d'origine

À renvoyer à : **Fédération CGT des Services publics – Union fédérale des retraité-es**
 Case 547 - 263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL CEDEX - ufr@fdsp.cgt.fr